



Commune
d'AMPUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mai, à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry BELADEN, Maire.

Présents : Mmes MM. Jean-François BERTHELEY, Julien ICARD, Julie LUCCIONI, Jean-François DEWAILLY, Monique DE SANTIS épouse BALDACCI, Bernard BOUSQUET, Sandrine CERVETTI épouse RIMBAUD, Florence JEAN DIT GAUTIER, Sébastien PLEVEN, Alexandre SYLVESTRE A LA MARIAZ, Julie FERRAND, Frédéric MAULINO et Eddy LEBEAU.

Excusée : Catherine de BONNEFOY représentée par Julien ICARD

Absent :

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Julien ICARD.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 14 Nombre de Suffrages exprimés : 15
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou par l'Adjoint délégué.

Le Maire précise que la durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Monsieur le Maire précise que dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants mais le Conseil Municipal est tenu de proposer une liste comportant douze commissaires titulaires et douze commissaires suppléants.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Monsieur le Maire précise que la nomination des commissaires par le directeur des finances publiques a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux et que cette nomination est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée par délibération du Conseil Municipal.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions suivantes :

Titulaires :

Thibault AUTRIC
Julien BERNAUX
Christian CHILLI
Philippe GIRAUD
Bernard GIULI
Annie GOUPIL
Denis MARTIN
Daniel MATHIEU
Roland NARDELLI
Claude SICARD
Amélie TOUZOUIGHT
Patrick VIGNAL

Suppléants :

Christophe BENVENUTO
Bernard BOUSQUET
Rose-Marie CHARBONNIER
Florence FABRE-DUREAU
Isabelle FERRUS
Christophe GARRO
Josiane GIACOPELLI
Michel MANISCALCO
Nadine MARION
Caroline PELISSIER
Patrick RAMBURE
Alexandre SYLVESTRE A LA MARIAZ

AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer tout document à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire : Thierry BELADEN

